

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-deux, le 6 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.*

**PRÉSENTS :** *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN et Monsieur Guy VEROT, Adjoints, Monsieur Philippe CELLE et Monsieur André SAGNOL, conseillers municipaux délégués.*

*Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Michaël SABOT, Monsieur François AKAKO, Madame Dorothee SOUVIGNET, Monsieur Jean-Louis LAVERGNE, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (uniquement pour la délibération 2022-07-09), Madame Laëtitia SABATIER, Madame Karine PAULET, Madame Émilie SAGNOL (arrivée au cours de la délibération 2022-07-01), Conseillers.*

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*Madame Jocelyne DUPLAIN, pouvoir à Monsieur. Dominique FREYSSENET  
Madame Manon GOURDY, pouvoir à Madame Ghislaine BERGER  
Monsieur Hervé BONHOMME, pouvoir à Monsieur André SAGNOL*

**ABSENTS :**

*Madame Isabelle GAMEIRO  
Monsieur Yves BRAYE  
Madame Delphine BONNET  
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (sauf pour la délibération 2022-07-09)  
Monsieur Guillaume DEPEYRE  
Monsieur Willy BERTHASSON*

**Secrétaire de séance :** *Madame Laëtitia SABATIER élue à l'unanimité*

**Objet : GOUVERNANCE :** Renouvellement des administrateurs élus au sein du Centre Communal d'Action Sociale

*(Délibération 2022\_07\_03)*

Rapporteur : Ghislaine BERGER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,  
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R123-7 et R.123-9,  
Vu la délibération n°2020-06-08 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 fixant à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Sainte-Sigolène.

Conformément aux dispositions contenues dans le code de l'action sociale et des familles, les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont administrés par un Conseil d'Administration comprenant, outre le Maire, président de droit, des membres élus par le Conseil Municipal en son sein et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Sainte-Sigolène est actuellement de 16, outre le président, soit 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire.

La démission de Mme Manuella GUILLAUMOND à son mandat de conseillère municipale et de membre du Conseil d'administration du C.C.A.S, au sein duquel elle a été élue par le Conseil Municipal dans sa séance du 3 juin 2020, impose de renouveler l'ensemble des membres élus du Conseil Municipal à ce Conseil d'Administration puisqu'il ne reste aucun candidat sur l'unique liste présentée au Conseil Municipal du 3 juin 2020.

Monsieur le Maire, en tant qu'administrateur du CCAS, invite le conseil municipal à procéder à la désignation des membres du CCAS qui sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Une seule liste est proposée au conseil municipal. Elle est composée de :

- Mme Ghislaine BERGER, adjoint déléguée
- Mme Karine PAULET
- Mme Anne PICHON KELLY
- Mme Anne-Laure GUILLAUMOND
- M. Henri BARDEL
- M. Yves BRAYE
- M. Jean-Louis LAVERGNE
- Mme Laetitia SABATIER

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation des membres élus du CCAS et désigne la liste des administrateurs du CCAS :

- Mme Ghislaine BERGER, adjoint déléguée
- Mme Karine PAULET
- Mme Anne PICHON KELLY
- Mme Anne-Laure GUILLAUMOND
- M. Henri BARDEL
- M. Yves BRAYE
- M. Jean-Louis LAVERGNE
- Mme Laetitia SABATIER

<b>Membres en exercice</b>	<b>27</b>
<b>Présents</b>	<b>18</b>
<b>Représentés</b>	<b>3</b>
<b>Votants</b>	<b>21</b>

<b>Quorum</b>	<b>9</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>21</b>

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 8 juillet 2022  
et publication en Mairie le : 8 juillet 2022

Pour Copie conforme  
Le 8 juillet 2022

Le Maire,  
Monsieur Dominique FREYSSENET